Date de publication sur le site www.creuse.fr : 03/09/2026

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20260831-26_DAG_53-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

D.A.G. - Arrêté n° 2026 – 150

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A Madame Carole BATAILLE, Chef de Service de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de la Souterraine au sein du Pôle Cohésion Sociale.

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

VU le Code Général de la fonction publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.3221-3,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de la Famille et de l'Aide Sociale,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'Arrêté du 30 mars 2021,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'arrêté du 3 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 septembre 2009, en vigueur jusqu'au 1er octobre 2021,

VU le guide interne des procédures en matière de marchés publics,

VU l'organigramme des services du Département adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa séance du 27 juin 2003 modifié,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection de Madame **Valérie SIMONET**, à la présidence de ladite assemblée,

VU les délibérations N° CD2021-07/1/2 du Conseil Départemental du 1er Juillet 2021 portant composition et élection des membres de la Commission Permanente et N° CD2021-07/1/3 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection des vice-président(e)s,

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégations à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CD2021-07/1/8 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation à la Présidente en matière d'emprunts,

VU la délibération n° CD2021-07/1/9 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil Départemental à la Présidente (hors emprunts),

VU la délibération n° CD2021-07/1/5 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours,

VU la délibération n° CD2021-07/1/6 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant élection des membres de la commission de dépouillement des offres de délégation de service public (CDSP),

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20260831-26_DAG_53-AR

VU la délibération n° CD2021-07/1/10 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 relative à la représentation du Département,

VU la décision de la Présidente du Conseil Départemental en date du 10 juin 2026 affectant Madame **Carole BATAILLE** dans les fonctions de Chef de Service de l'U.T.A.S. de la Souterraine au sein du Pôle Cohésion Sociale,

CONSIDERANT la vacance du poste de Directeur Général des services en charge du Pôle Cohésion Sociale ;

ARRETE

Article 1er :
Délégation de signature est donnée à Madame **Carole BATAILLE,** Chef de Service de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de La Souterraine, à l'effet de signer dans le cadre des attributions de cette unité, et dans le cadre des attributions de toutes les UTAS du Département, les actes suivants :

1) En matière d'administration générale, les actes, décisions et correspondances suivants:

- Les correspondances purement administratives (simples informations ou transmissions de document) ne valant pas décision ;
  Sont exclues de la présente délégation, toutes les correspondances destinées aux élus, Ministres, Préfets, Chefs de Service des services déconcentrés de l'Etat ainsi qu'aux Présidents d'associations.

- Les bordereaux de transmission,
- Les copies conformes et ampliations des décisions de toute nature,
- Les congés annuels, les congés de récupération (35 h), les autorisations d'absence des personnels placés sous son autorité,
- Validation des ordres de missions ponctuels,
- Validation des notes de frais,
- La conduite de l'entretien professionnel (convocation et compte rendu) des personnels placés sous son autorité directe,
- Les enquêtes sociales,
- Les attributions de secours financiers, Fonds de Lutte contre la Précarité, Fonds d'Insertion Professionnel,
- Les décisions de secours financiers attribués par les régies d'avance,
- Les décisions d'attribution des allocations mensuelles d'aide sociale à l'enfance,
- Les décisions d'attribution des mesures d'accompagnement social liées au logement dans le cadre du F.S.L.

2) En matière de gestion comptable et financière, les documents suivants :

- Pour les régies d'avances : le bordereau journal des dépenses réglées par le régisseur en numéraire.

3) En matière pénale, la présente délégation habilite Madame **Carole BATAILLE** à déposer plainte en lieu et place de la Présidente du Conseil Départemental pour toutes atteintes aux personnes et aux biens mis à la disposition de cette unité territoriale.

Article 2 :
En cas **d'absence ou d'empêchement** de Madame **Carole BATAILLE**, Chef de service de l'UTAS de la Souterraine, la délégation de signature qui lui est accordée à l'article 1er sera exercée par Madame **Elodie BLANC,** Directrice générale adjointe chargée de l'intérim de la Direction Générale des Services.

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20260831-26_DAG_53-AR

Article 3 :
Les agents concernés par le présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

Fait à GUERET, le 31 août 2026
LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Signé : Valérie SIMONET